

Monsieur le Président de la Commission Particulière
du Débat Public Eoliennes en mer de la Baie de Saint-
Brieuc
16 rue de la Morgan
Bt Energie22-Porte B
22360 LANGUEUX

Rennes, 13 juin 2013

Objet : Information sur le rôle et l'intérêt de l'Etablissement public foncier de Bretagne

Monsieur le Président,

Foncier de Bretagne est l'établissement public foncier d'Etat sur la région Bretagne. Créé en 2009, il porte des projets à l'initiative et à la demande des collectivités de Bretagne. Ses missions sont cadrées et font l'objet d'un consensus des acteurs publics de nos territoires. Elles reposent sur un plan pluriannuel d'investissement qui court jusqu'en 2015.

Ce PPI s'appuie sur les politiques d'aménagement du territoire de l'Etat, de la Région et des Départements et surtout sur les stratégies foncières des acteurs. Des conventions cadre sont généralement conclues avec toute structure intercommunale compétente qui souhaite l'appui de l'EPF dans la conduite de son action foncière. Une fois saisies, les décisions d'intervention de Foncier de Bretagne sont validées par un conseil d'administration où les collectivités de Bretagne ont délégué un représentant élu.

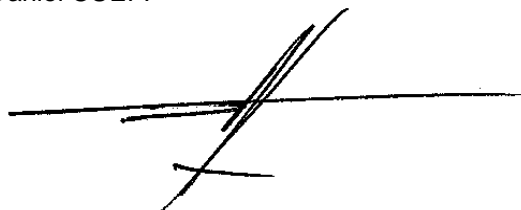
Je vous invite à consulter notre site pour obtenir des informations plus complètes :
<http://www.foncierdebretagne.fr/>

Je tenais à vous informer de l'existence de cet outil qui peut être utile à différentes étapes de la réalisation du parc éolien offshore de la Baie de Saint-Brieuc. En effet, la désignation des ports de maintenance sera fonction de plusieurs critères notamment des capacités d'accueil à terre et de raccordement. La bonne gestion du foncier, qui peut s'avérer complexe et onéreuse, sur les zones pressenties sera par conséquent déterminante. Il n'est donc pas exclu que Foncier de Bretagne puisse être sollicité pour mettre son ingénierie au service des collectivités et des opérateurs y compris dans l'acquisition et le portage du foncier nécessaire durant des délais à déterminer avant sa rétrocession définitive au projet du parc éolien.

Le développement économique de la Bretagne participant de son aménagement du territoire, notre Etablissement public foncier a montré qu'il pouvait être un atout de taille.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Daniel CUEFF



Président de Foncier de Bretagne